



État des lieux de l'ADCF

Rapport du comité de l'ADCF adressé à l'assemblée générale annuelle de l'ADCF, le mardi 7 avril 2020 à Wülflingen ZH.

En un mot

Comment l'ADCF s'assure-t-elle d'être toujours efficace à l'avenir? En ayant beaucoup de membres? Et assez d'argent? Les propositions du groupe de travail interne chargé de dresser un état des lieux comportent les points clés suivants : un seul au lieu de trois gérant/e/s ; un nouveau comité directeur composé du/de la président/e, du/de la gérant/e/s et des chef/e/s de section ; une coopération plus efficace à l'interne, comme avec les partenaires ; une extension de catégories de membres.

Situation initiale

Pour assurer son succès, une exploitation herbagère ne doit pas sous-estimer l'importance de sa production fourragère. Tout comme la protection de la nature et des ressources, la création de valeurs ajoutées peut être attribuée aux prairies. Mais pour cela, il convient à l'ADCF de se développer pour relever les défis changeants et nouveaux. C'est là son rôle, aujourd'hui comme en 1934 lors de sa création initiée par F.T. Wahlen.

Ni les organisations ni leur environnement ne restent constants pendant des décennies. Les bases des succès passés doivent évoluer, même si elles ont servi de modèle jusqu'à présent. Détecter rapidement les lacunes actuelles ou futures et les corriger en temps utile : cela permet également à l'ADCF de préserver son efficacité. Sachant qu'elle est organisée en réseau de compétences et de milicien/ne/s, l'ADCF dépend techniquement des acteurs associés et doit se battre pour préserver ses ressources financières. Des mots-clés à cet égard, dont le comité de l'ADCF est conscient : une réduction de l'importance de la production fourragère face à des défis plus urgents, un déclin du profil et des membres, des déficits organisationnels.

L'ADCF veut adapter ses forces et ainsi affirmer son importance. À cette fin, le comité de l'ADCF a mis en place un groupe de travail le 22 février 2019 et l'a chargé de préparer un rapport pour le 21 février 2020 contenant des propositions d'ajustements. Le comité le soumet ici pour acceptation.

L'intention du groupe de travail était de fournir des réponses réalistes à des questions vitales. En tant qu'association, l'ADCF agit sur la base de ses statuts. Certains éléments de réponse ayant une incidence sur ceux-ci, le rapport est accompagné d'une révision des statuts. Dans ce qui suit, les articles concernés sont référencés par leur numéro dans la marge de droite.

Du point de vue du groupe de travail, l'ADCF reste pertinente et efficace dans le domaine des prairies, de la production de fourrage et de la chaîne de valeur ajoutée qui en découle, dans la mesure où elle génère des bénéfices par ses compétences. Ceci sur la base d'objectifs et d'une vision idéaux. Les deux paragraphes suivants présentent donc en premier lieu les objectifs de l'ADCF, puis le catalogue des compétences requises pour les atteindre.

Objectif du point de vue de l'ADCF

La production fourragère suisse fournit des aliments locaux et économes en ressources. Ceux-ci sont valorisés par une forte part de la production animale de manière économique en tant que fourrages de l'exploitation. L'ADCF traite de tous les aspects de l'utilisation des prairies.

Les acteurs de la production fourragère atteignent des normes élevées dans la pratique, la formation professionnelle et la recherche fondamentale comme appliquée. L'ADCF est impliquée à tous les niveaux.

Grâce à une étroite coopération entre les acteurs concernés de l'ADCF, les semences des prairies répondent aux exigences de qualité développées et testées conjointement.

En tant que plate-forme de coordination reconnue à l'échelle nationale, l'ADCF promeut la coopération de tous les acteurs autour de l'utilisation durable des prairies et de la chaîne de valeur associée.

Compétences de l'ADCF pour les futurs succès

Afin d'atteindre ses objectifs, l'ADCF renforce et développe ses compétences stratégiques de base, qui la distinguent comme un réseau de compétences de la production fourragère suisse. Des bénéfices perceptibles sont générés par les compétences que l'ADCF développe collectivement. Ces compétences renforcent les profils et représentent également la «vision de la production fourragère suisse». Elles impliquent de:

Être fort dans le réseautage:

L'ADCF est l'institution reconnue qui combine la recherche, le conseil et la pratique fourragères dans toute la Suisse. Comme plate-forme, elle relie et promeut les acteurs autour de l'utilisation des prairies dans toutes les régions linguistiques. Elle s'engage pour des collaborations tout au long de la chaîne des valeurs des herbages. Elle initie, génère, recueille et diffuse les nouvelles connaissances de la production fourragère.

Art. 1

Communiquer efficacement :

L'ADCF communique efficacement avec les acteurs et les groupes cibles. Elle publie et transmet des connaissances professionnelles axées sur les objectifs et les solutions, lors de manifestations, ou sous forme imprimée et numérique.

En outre, l'ADCF élargit ses compétences pour définir des thèmes d'ordre professionnel et général et pour les gérer de manière active.

Art. 1

Art. 16 g.

Être fort dans l'échange des connaissances :

L'ADCF met en relation des spécialistes tout au long de la chaîne de valeurs liées aux prairies Art. 1 a.
Elle promeut et coordonne l'échange de leurs connaissances et expériences. La pertinence Art. 1 i.
pratique et la régionalité sont des piliers.

Une autre force est l'inclusion du commerce des semences comme garant de qualité et comme lien avec la sélection et la multiplication des semences fourragères à l'échelle mondiale.

Établir des normes :

L'ADCF coordonne et représente les intérêts collectifs de l'utilisation des prairies au niveau national et sur le plan technique. L'ADCF prépare des connaissances en production fourragère sous forme méthodologique et didactique pour l'enseignement et le conseil.

L'ADCF maintient et coordonne avec le commerce des semences une offre de mélanges fourragers basée sur la recherche pour une demande, sur laquelle l'enseignement et le conseil sont impliqués. L'ADCF soutient les mélanges standard d'Agroscope en coopération avec tous les acteurs de la production fourragère et en cercle vertueux pour le marché et la pratique.

Avoir une structure efficace :

Pour l'ADCF, une structure et une organisation efficaces sont essentielles et constituent donc une compétence de base. Sa structure est idéalement adaptée aux développements liés à la production fourragère (expertise, environnement, société, branche) et aux défis de toutes sortes. Elle permet l'ADCF de maintenir et de développer ses compétences fondamentales dans un environnement changeant. Sa structure génère des synergies réalistes pour des besoins pratiques régionaux.

Ce dernier point est au cœur du groupe de travail, qui propose à l'ADCF une régionalisation plus coordonnée de sa structure. Avec un renouvellement en douceur et le renforcement de son profil. En fin de compte, ses objectifs seront mis en œuvre avec les compétences décrites. De plus, des conditions plus favorables seront créées en ce qui concerne 1. Art. 6
l'organisation, 2. la structure des membres, 3. le financement incluant les partenariats. Art. 24 b. ff

1. Organisation

L'ADCF combine un leadership central avec les besoins pratiques régionaux plus efficacement qu'auparavant. Trois mesures à cet égard :

1. L'ADCF crée un nouveau comité directeur. Il est impliqué stratégiquement et opérationnellement, siège sous la direction du président (tous m/f) et du vice-président et relie le comité, la gérance et les sections. Les statuts désignent en détail la fonction et les tâches. Art. 19 ff
2. Au lieu de trois gérants, un gérant coordonne toutes les questions opérationnelles de l'ADCF. Il reste à la tête de l'une des trois sections. Le bureau lui est subordonné, comme centrale responsable des finances, de la comptabilité et des questions administratives de l'ADCF. Art. 23 ff

3. En tant qu'organe directeur, le comité est plus impliqué qu'auparavant. En bref, il doit mettre l'accent sur : maintenir le profil et l'impact de l'ADCF, garantir la pertinence et générer des revenus. Art. 15, 16

Ainsi, la participation au comité comprend explicitement la veille et l'identification des tendances et des développements à moyen et à long terme en ce qui concerne les prairies, la production fourragère et leurs chaînes de valeur. Les membres du comité définissent des sujets clés et les placent à l'ordre du jour de l'ADCF. Art. 16 g.

Conformément au comité, le groupe de travail postule également que l'ADCF s'implique davantage dans la communication. Qu'elle définisse et gère des sujets dans un contexte professionnel plus large. Et qu'elle s'implique également dans le comité - la communication veut être coordonnée comme « la question du patron ». Art. 16 g.

Le rôle du comité comprend également le gain de membres de soutien, y compris du réseau professionnel de ses membres. Il comprend aussi la recherche des partenaires potentiels pour une collaboration ponctuelle ou plus pérenne. Art. 16 i.
Art. 16 h.

Les sections et les commissions techniques qui les soutiennent sont explicitement le pilier de la régionalisation coordonnée. Art. 6, 25, 26, 27

2. Structure des membres

Le groupe de travail recommande que la structure des membres de l'ADCF soit élargie en vue de générer des revenus (voir 3.1. Cotisations des membres) et, en général, un ancrage plus large.

En plus des catégories précédentes de membres individuels et de membres collectifs, la catégorie des membres de soutien doit être ajoutée (en plus du sponsoring et autres donations ponctuels). Art. 4

Les membres de toutes les catégories ont des droits égaux, à l'exception des membres de soutien qui peuvent être nommés sur demande.

Les membres individuels désignent p. ex. les agriculteurs et les professionnels. Les membres collectifs sont les entreprises et les organisations régionales engagées dans la chaîne des valeurs basées sur les prairies.

En plus de l'aspect financier, la catégorie des membres de soutien vise à ouvrir davantage l'ADCF aux partenaires, groupes régionaux et nationaux ayant un large lien avec la chaîne de valeurs basée sur les prairies.

Le gain dû aux membres de soutien est d'une grande importance pour le comité. Art. 16 i.

3. Financement

En tant que réseau avec une gérance, l'ADCF a un impact lié à des finances saines. Par conséquent, l'acquisition de revenus périodiques et continus ainsi que le financement lié aux projets sont essentiels. Le groupe de travail estime qu'il est nécessaire d'agir dans le cadre 1. des cotisations, 2. des fonds fédéraux et 3. du co-financement des tâches et des projets.

3.1 Cotisations

Selon le groupe de travail, le barème des cotisations devrait être pour les membres individuels, collectifs ou de soutien, de CHF 30, CHF 500 et CHF 5000 ou plus, valable pour l'année 2021.

Art. 34 a.

3.2 Contributions fédérales

L'OFAG modifiera ses conditions d'attribution des subventions pluriannuelles à partir de 2022. Il s'agit de l'une des trois principales sources de revenus de l'ADCF. Il reste crucial que l'ADCF, par sa représentation et ses échanges de connaissances, renforce le pouvoir d'innovation de l'agriculture. Du point de vue du groupe de travail, l'ADCF demandera le maintien de cette source financière tous les quatre ans, comme stipulé. Parce qu'elle transforme les connaissances en avantages, sur la base d'un niveau d'efficacité modèle.

Art. 34 c.

3.3 Tâches et projets cofinancés

L'ADCF peut et doit conclure des partenariats cofinancés avec d'autres organisations sur la base d'une tâche, d'un thème ou d'un projet. Il s'agit d'une compétence pour créer de la pertinence et en même temps des ressources humaines et financières indirectes.

Art. 1 j.

Art. 34 f.

Art. 16 h.

Pour l'ADCF il est important de ne pas externaliser l'incitation à devenir et à rester un membre aux partenaires. Mais, bien sûr, de les inciter à contribuer à renforcer l'ADCF.

3.4 Besoins financiers supplémentaires

L'intention de facturer des frais partiels pour l'accès à l'eADCF répond aux réserves : l'ADCF traite une grande partie de l'expertise de droit public; celle-ci doit rester ouverte au public et libre d'accès. Avec eADCF, l'ADCF met à disposition des connaissances à la demande, adaptées aux besoins des acteurs de la production fourragère dans tous les domaines. Comme un moyen de se profiler dans la communication et de générer des avantages innovants. Son développement, sa gestion et ses fonctionnalités, se veulent professionnelles et donc minutieusement exploitées, de préférence dans le cadre du bureau. La gérance avec un bureau élargi est la base pour faire progresser efficacement les tâches et les manifestations de l'ADCF avec ses sections et d'autres réseaux de compétences à l'avenir.

Cet aspect souligne l'importance d'une collecte de fonds active comme indiqué ci-dessus.

Conclusion

L'objectif et la stratégie axée sur les objectifs sont une chose, mais ils doivent être mis en œuvre par des esprits intelligents. Après tout, jetons les bases de cette situation sous la forme d'une structure et d'une organisation optimales.

¹ Walter Gut (BBZN Lucerne et représentants de la Conférence des directeurs d'établissement), Willy Kessler (gérant de la section suisse alémanique de l'ADCF et Agroscope), Beat Reidy (HESA), Ueli Ryser (AGRIDEA), Evelyne Thomet (Swiss-Seed), Claude-Pascal Thuillard (pratique et conseil), Vincent Vuille (président ADCF a.i., président du groupe de travail)